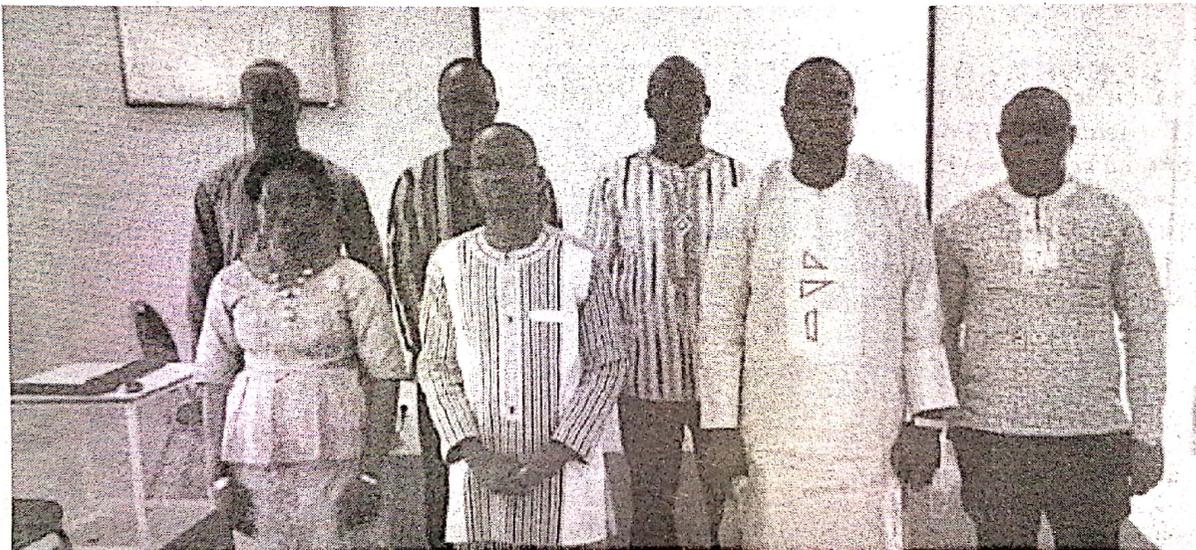


## GESTION DES RESSOURCES EN EAU DOUCE

# Des Agences de l'eau du Burkina et de la France relancent leur coopération

Deux Agences de l'Eau du Burkina et deux autres de la France ont procédé au lancement des phases 4 et 5 de leur coopération le mercredi 27 janvier 2021 à travers une visio conférence. Mais avant, elles ont dressé le bilan des précédentes phases. Ce bilan jugé satisfaisant a pesé pour le renouvellement du partenariat.

L'Agence de l'Eau du Nakambé (AEN) et celle de Loire Bretagne (AELB) ont signé depuis 2010 un protocole d'accord de coopération dans divers domaines de l'environnement et plus singulièrement pour la protection et la sauvegarde des ressources en eau douce. En 2013, la même expérience sera répliquée entre celles du Mouhoun (AEM) et Seine Normandie (AESN). Ces deux collaborations développées étaient de type institutionnel focalisées sur le renforcement de capacités et de partage d'expériences entre experts



Les membres des agences de l'eau du Burkina Faso à l'issue de la visio-conférence

burkinabè et français. Selon le chef du service suivi-évaluation de l'AEM, Fatimata Barro Sanogo et Donatien Idani de l'AEN, des voyages d'étude et des ateliers de formation ont été maintes fois organisés au profit des agents des différentes agences impliquées et ce, à tour de rôle dans les deux pays concernés. Les deux coopérations ont également entre autres, permis

surtout à la partie burkinabè de détecter des filons de financement pour financer les actions de protection des ressources en eau et de s'appropriier les concepts de service de police de l'eau. Ce qui fait du Burkina Faso, selon le conseiller technique du ministre de l'eau et représentant pays de l'Office international de l'Eau Ghislain W Kaboré, l'un des plus

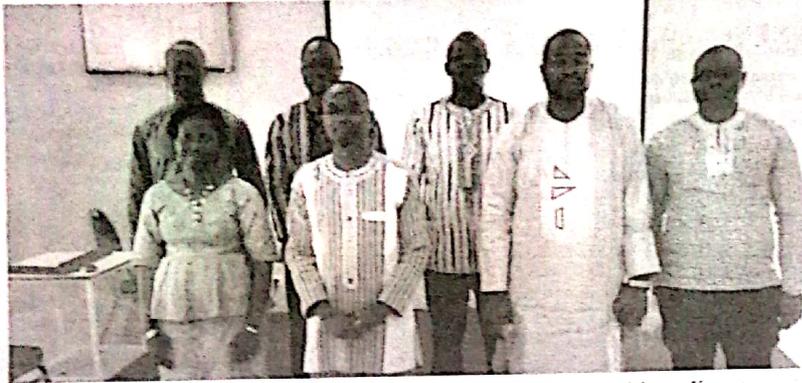
avancé en matière de protection et gestion intégrée des ressources en eau. La phase 5 du partenariat entre l'AEN et l'AELB s'étale de novembre 2020 à août 2022. Elle permettra notamment, à en croire, Donatien Idani, la poursuite de l'accompagnement des activités de son agence, la recherche des mécanismes de financement pérennes, l'appui à

l'identification et à la soumission de projets de coopération décentralisée, la consolidation d'une feuille de route sur les bonnes pratiques à adapter en Afrique de l'Ouest pour répondre aux problématiques de satisfaction des besoins des populations et la protection des ressources en eau. Quant à la 4<sup>e</sup> phase de la coopération entre l'AEM et l'AESN, elle court de janvier 2021 à décembre 2022. Elle sera focalisée, selon Fatimata Barro Sanogo, sur les renforcements des capacités des agents de son agence, l'intensification des activités de protection et de sauvetage des ressources menacées comme le sous bassin du Kou. L'Office International de l'Eau est l'opérateur et l'animateur de ces deux coopérations et s'assure continuellement qu'elles se déroulent normalement. Ghislain W. Kaboré qui se félicite de cette coopération est chargé d'assurer cette mission au niveau du Burkina Faso ■

*Hamidou TRAORE*

## GESTION DES RESSOURCES EN EAU DOUCE Des Agences de l'eau du Burkina et de la France relancent leur coopération

Deux Agences de l'Eau du Burkina et deux autres de la France ont procédé au lancement des phases 4 et 5 de leur coopération le mercredi 27 janvier 2021 à travers une visio conférence. Mais avant, elles ont dressé le bilan des précédentes phases. Ce bilan jugé satisfaisant a pesé pour le renouvellement du partenariat.



Les membres des agences de l'eau du Burkina Faso à l'issue de la visio-conférence

L'Agence de l'Eau du Nakambé (AEN) et celle de Loire Bretagne (AELB) ont signé depuis 2010 un protocole d'accord de coopération dans divers domaines de l'environnement et plus singulièrement pour la protection et la sauvegarde des ressources en eau douce. En 2013, la même expérience sera répliquée entre celles du Moulouan (AEM) et Seine Normandie (AESN). Ces deux collaborations développées étaient de type institutionnel focalisées sur le renforcement de capacités et de partage d'expériences entre experts

burkinabè et français. Selon le chef du service suivi-évaluation de l'AEM, Fatimata Barro Sanogo et Donatien Idani de l'AEN, des voyages d'étude et des ateliers de formation ont été maintes fois organisés au profit des agents des différentes agences impliquées et ce, à tour de rôle dans les deux pays concernés. Les deux coopérations ont également entre autres, permis

surtout à la partie burkinabè de détecter des filons de financement pour financer les actions de protection des ressources en eau et de s'approprier les concepts de service de police de l'eau. Ce qui fait du Burkina Faso, selon le conseiller technique du ministre de l'eau et représentant pays de l'Office international de l'Eau Ghislain W Kaboré, l'un des plus

avancé en matière de protection et gestion intégrée des ressources en eau. La phase 5 du partenariat entre l'AEN et l'AELB s'étale de novembre 2020 à août 2022. Elle permettra notamment, à en croire, Donatien Idani, la poursuite de l'accompagnement des activités de son agence, la recherche des mécanismes de financement pérennes. L'appui à

l'identification et à la soumission de projets de coopération décentralisée, la consolidation d'une feuille de route sur les bonnes pratiques à adapter en Afrique de l'Ouest pour répondre aux problématiques de satisfaction des besoins des populations et la protection des ressources en eau. Quant à la 4<sup>e</sup> phase de la coopération entre l'AEM et l'AESN, elle court de janvier 2021 à décembre 2022. Elle sera focalisée, selon Fatimata Barro Sanogo, sur les renforcements des capacités des agents de son agence, l'intensification des activités de protection et de sauvetage des ressources menacées comme le sous bassin du Kou. L'Office International de l'Eau est l'opérateur et l'animateur de ces deux coopérations et s'assure continuellement qu'elles se déroulent normalement. Ghislain W. Kaboré qui se félicite de cette coopération est chargé d'assurer cette mission au niveau du Burkina Faso ■

Hamidou TRAORE

## Le juge Gustave Gberdao Kam a tiré sa révérence

C'est le 17 février 2021 que le juge Gustave Gberdao Kam est décédé dans un hôpital parisien à l'âge de 63 ans. S'il a eu une carrière assez riche au plan national et international, c'est surtout le procès de l'ancien Chef de l'Etat Tchadien Hissène Habré qui l'a propulsé sous les projecteurs. En effet, il a présidé les Chambres africaines extraordinaires instituées par l'Union Africaine pour juger cet ancien président qui a écoupé d'une peine d'emprisonnement à perpétuité. Mais avant cette juridiction ad hoc, le juge Kam a été membre (2003 à 2012) d'une juridiction de même nature qui est le Tribunal pénal International pour le Rwanda, basé à Arusha en Tanzanie pour juger des acteurs du génocide rwandais. Au plan interne, ce juriste a occupé de

hautes fonctions dans l'administration publique burkinabè précisément au ministère de la justice. Il a été successivement directeur des études et de la planification, directeur des affaires civiles pénales et du sceau, Commissaire du gouvernement près le Tribunal Militaire de Ouagadougou. De 2012 à 2015, il a occupé la fonction de Chargé de missions au ministère de la Justice. Auparavant, entre 1988 et 1992, il a été avocat pour le compte du Cabinet Populaire d'assistance judiciaire à Ouagadougou.

Le juge Kam est né le 19 mai 1958 à Bobo-Dioulasso. Il a fréquenté le Lycée Ouezzin Coulibaly de la ville de Sya de 1971 à 1978 où il a obtenu son Baccalauréat. Il a intégré l'Ecole Supérieure de Droit de Ouagadougou de 1979 à 1983 d'où il en sort avec une maîtrise en



droit. Il obtiendra en 1985 son parchemin de magistrat à l'Ecole Nationale de la Magistrature à Paris. Les principaux domaines de compétence de ce magistrat étaient

le droit pénal, la procédure pénale, le droit pénal international, le droit civil et commercial. Il avait également un diplôme universitaire de communicateur en multimédia.

Que la terre du Burkina lui soit légère !

Hamidou TRAORE

# L'ÉVÉNEMENT

L'information est un droit

Prix  
500 CFA

ASTON VILLA

La renaissance  
de Bertrand  
Traoré P. 16

N° 440 du 25 février 2021

Bimensuel burkinabè paraissant le 10 et le 25 du mois

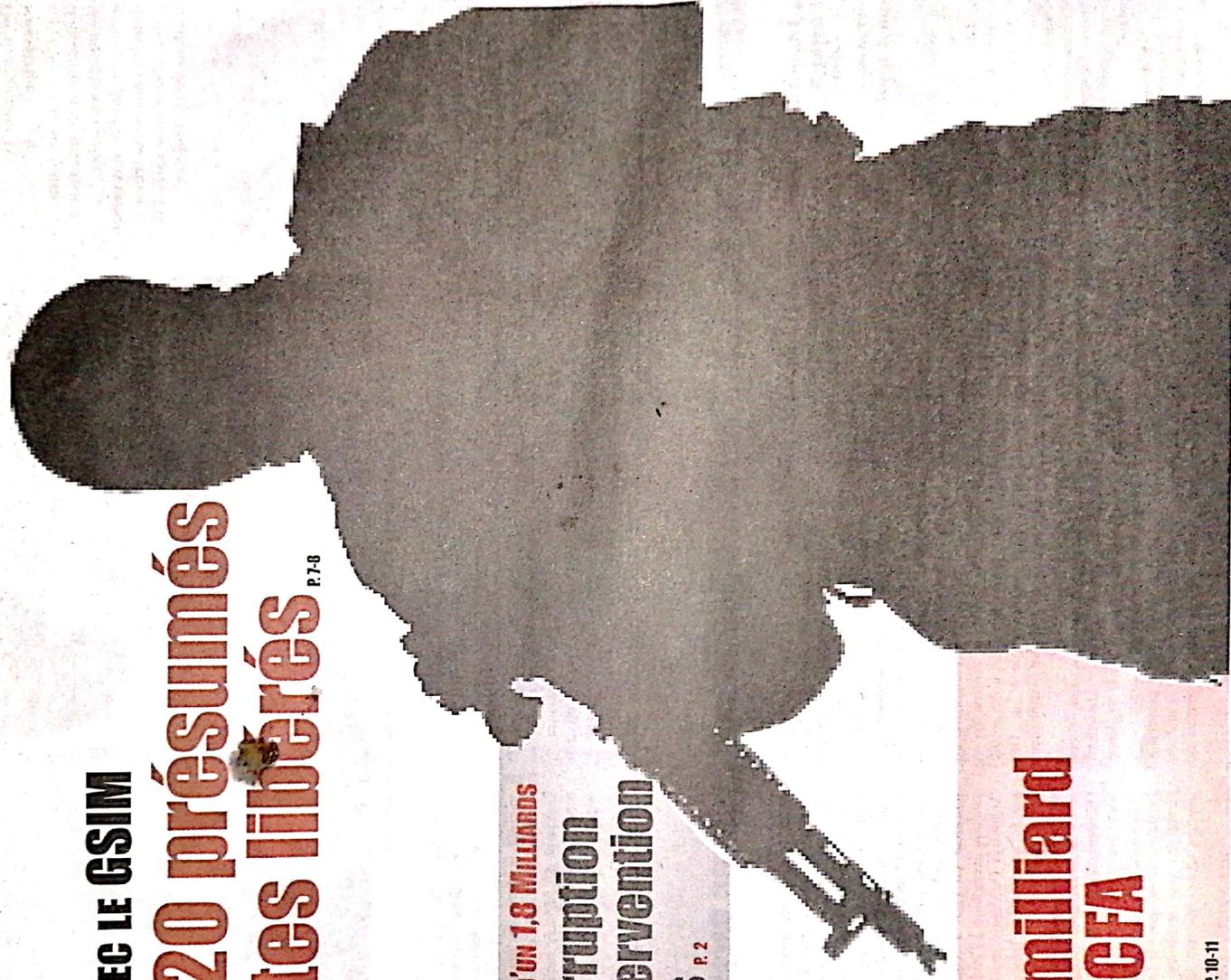
Exclusif

**NÉGOCIATIONS AVEC LE GSIM**

**Plus de 20 présumés  
terroristes libérés** P. 7-8

**TRANSACTION SUR DE L'OR D'UN 1,8 MILLIARDS**

**Risque de corruption  
sur fond d'intervention  
de politiciens** P. 2



**CYBERCRIMINALITÉ**

**Plus d'un milliard  
de francs CFA  
siphonné** P. 10-11

PRIX Afrique = 750 F CFA

ETRANGER = 1000 F CFA

[www.levenementbf.info](http://www.levenementbf.info)